

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 Mars 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/03/11

Date de la convocation	15/03/2021
	<u>Votes</u> : 25
Présents : 21	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mme DAVIT Hélène
- Mr BAILLEUX-MOREAU Yves à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mme LABORDA Véronique
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle

Objet : Demande de subvention dans le cadre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation 2021 – Achat de gilet pare-balles pour la police municipale

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210322-2021-03-11-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021

Vu la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment son article 5 instituant le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), la commune peut prétendre à une aide financière pour des projets d'actions de prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune souhaite doter l'agent de police nouvellement recruté d'un gilet pare-balles.

Ainsi, une subvention peut être allouée dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de l'année 2021.

Considérant que depuis les graves attentats qui ont visé la France en 2015, le gouvernement a décidé de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de protection des polices municipales par le financement des acquisitions de gilets pare-balles.

Considérant la nécessité de prévenir et de garantir la sécurité des agents dans l'exercice de leur mission.

Compte tenu de l'intérêt de la démarche, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Préfecture de l'Hérault, en vue d'obtenir une subvention à hauteur de 50% sur le montant total.

Pour ce faire, un dossier de demande de subvention sera adressé aux services de la Préfecture.

Le coût estimé de l'achat s'élève à 467,26 € HT, la prise en charge pour l'acquisition du gilet pare-balles est de 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de cet équipement de sécurité,
- Sollicite de la Préfecture une aide financière dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2021,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210322-2021-03-11-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021